

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 10. — Octobre 1891.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1891

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiéard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents.....	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Choquet (Jules)
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier. Simon Compiègne. Delmont, Deslandes fils, Fossiez. Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Lagny.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. — *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt.
CREIL. — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. Thuillot. *Vice-Secrétaire* : M. Cazier. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Coutard et Daniel Clercy.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier. *Secr.* : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Delaunay. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Meunier.
NANTEUIL-LE-HAUCQUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Darragon. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnot et Tassard.
PONT-SAINT-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Sec.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

Imprimerie Administrative & Commerciale

Fondée en 1751.

TYPOGRAPHIE
LITHOGRAPHIE — AUTOGRAPHIE
GRAVURE

Ernest PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Travaux de Ville et d'Administration.
Registres.

Affiches de toutes grandeurs.

Prospectus. — Catalogues. — Circulaires.

Cartes de Visite. — Menus.

Factures. — Mandats. — Chèques. — Traités.
Labeurs.

Lettres de Naissances, Mariages, Décès, etc., etc.

LIVRAISON RAPIDE — TRAVAIL SOIGNÉ

Librairie. — Papeterie.

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

CA RTES DE VISITE

Prix Modérés.

LIBRAIRIE

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

LIVRES D'ÉCRITES

LIVRAISON RAPIDE.

A cause des Fêtes de la Toussaint, le Concours spécial de Chrysanthèmes et d'Œillets est remis au Dimanche 8 Novembre 1891.

Par suite, les Réunions des Sections cantonales se trouveront reculées d'un dimanche. Prière aux Sociétaires de se rendre compte de la date portée sur la couverture du Bulletin.

Nous prions aussi ceux d'entre eux qui désireraient prendre part au Concours d'envoyer leur adhésion à M. le Secrétaire-Général.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 OCTOBRE 1891.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. LANAVIT, propriétaire à Senlis ;

LANGEVINE (René), jardinier à Chaâlis ;

VINCENT, jardinier chez M^{me} la comtesse de Bourde-soule, à Fontaine-les-Corps-Nuds.

La correspondance comprend :

1° Télégramme de M. Le Moutt acceptant de faire une Conférence le 13 octobre.

2° Un travail de M. Lozet, sur la création d'un square.

3° Exposition de Chrysanthèmes, Œillets, Cyclamens, de la Société nationale d'horticulture.

4° Exposition de Tournai.

5° Congrès pomologique d'Avranches.

6° Catalogue André Jamon, rosieriste.

XIV^e VOLUME. — N^o 40. — OCTOBRE 1891.

Le Secrétaire-Général-Adjoint donne connaissance des résolutions prises en Conseil d'administration.

MM. Noché et Tirlet sont désignés comme Commissaires du Concours trimestriel.

MM. Berger, Bordier, Compiègne, Tassin et Lozet sont élus Membres du jury.

M. le Président est autorisé à faire les démarches nécessaires pour la confection d'une nouvelle pierre pour diplômes.

M. Hardret continue ses Conférences sur l'Apiculture pratique.

Il traitera à la prochaine séance des Maladies des Abeilles.

M. Lozet présente une poire provenant du jardin, fruit sinon de première qualité, mais fertile et rustique. Arbre bien fait, résistant à tous les vents. Autant de fleurs, autant de fruits. Cette poire, dont le nom est Calebasse Toutgard, vaut une bonne Duchesse.

Au fur et à mesure de leur arrivée à maturité, M. le Professeur donnera des renseignements intéressants sur les arbres du jardin qui n'ont pas encore produit.

La séance est levée après le tirage de la tombola.

CONCOURS TRIMESTRIEL

du Dimanche 4 Octobre 1891.

Ce Concours, que nous pourrions appeler une petite Exposition, était certainement très réussi.

De magnifiques collections de Fruits, séparées par un très joli lot de Bégonias à fleurs doubles, Légumes de premier choix, Fleurs en corbeilles, donnaient à notre salle un coup d'œil ravissant. Aussi les visiteurs ont-ils afflué, et de deux heures à cinq heures la salle fut constamment remplie par

les amateurs, charmés de pouvoir admirer d'aussi beaux spécimens de la science horticole.

Récompenses décernées par le Jury :

M. BECQUET : 50 variétés de Fruits de toute beauté. — *Médaille de vermeil de 1^{re} classe.*

M. GORENFLOT : 50 variétés de Fruits choisis; joli lot de Légumes très bien assorti et d'une belle culture. — *Médaille de vermeil de 1^{re} classe.*

M. VAUDIER, à Montlévêque : Bégonias doubles d'un joli choix et très variés. — *Médaille de vermeil de 2^e classe.*

M. VINCENT, à Fontaine-les-Corps-Nuds : Lots de Légumes et de Fruits; belles corbeilles de Fleurs. — *Médaille de vermeil de 2^e classe.*

M. JAZÉ : 30 variétés de Fruits bien étiquetés. — *Médaille d'argent de 1^{re} classe.*

M. CHÉRET, chez M. Thirion : Corbeilles de Fruits. — *Médaille d'argent de 1^{re} classe.*

M. TESTARD : Fraisiers à gros fruits remontants sans être forcés, Melons, Fruits, Piments, Cerfeuil bulbeux, Tomates. — *Médaille d'argent de 2^e classe.*

CONFÉRENCE

sur la Destruction du Ver blanc,
PAR M. LE MOULT.

Appelé par MM. Léon Martin et Thirion, présidents de nos deux Sociétés d'agriculture et d'horticulture, et se présentant sous les auspices du Ministre de l'Agriculture, M. Le Mout, président d'un syndicat de hannetonnage de la Mayenne, devait être bien accueilli par son auditoire. Il y avait à sa

conférence une fort brillante assistance, et les cantons les plus éloignés, Betz, Nanteuil, Neuilly, avaient fourni leur contingent.

Le conférencier débute par l'historique du ravage des *mans* dans les départements où la destruction a été entreprise, et prenant comme base de ses calculs, pour la France entière, les résultats de la statistique, il arrive à établir que la perte annuelle est de 250 millions de francs, et encore faudrait-il ajouter à ce chiffre, dans un délai prochain, une somme égale, si le *mans* se porte sur la vigne comme il a commencé de le faire dans les Landes.

Sur la sortie fractionnée des hannetons et la ponte unique, les savants dissertent encore; quant à M. Le Mout, il sait par ses observations personnelles que la sortie est progressive, mais il incline à croire que la ponte est unique, que la femelle ayant atteint le but de sa vie, dépose ses œufs et succombe.

Les mœurs du ver blanc, ses exigences insignifiantes la première année où le fumier et les herbes enfouies suffisent à ses besoins, sa voracité pendant le second été, sa transformation, la récolte des *mans* et des hannetons, tout cela a été exposé avec beaucoup de netteté; mais, l'attraction n'était pas là; on attendait la théorie du « champignon ».

Deux savants de Kief, dit M. Le Mout, ont produit artificiellement, en 1884, cinquante cinq kilogrammes de spores du champignon *Isaria destructor*, qui attaque et tue le charançon de la betterave, et, en épandant dans les champs ces spores mélangées avec des engrais ou du sable, ils sont arrivés à faire disparaître dans les carrés d'expériences 50 à 80 0/0 d'insectes. Mais les terres de Kief ne ressemblent pas aux nôtres, et la destruction du charançon laissant au cultivateur un surcroît de végétation préjudiciable, le procédé fut abandonné; de là impossibilité de se procurer des spores d'*Isaria destructor* pour en faire l'essai en France sur le ver blanc.

Contre le ver blanc, pensait M. Le Mout, un parasite n'au-

rait jamais trop d'action et, à défaut de l'*Isaria destructor*, ne pourrions-nous pas avoir recours à l'*Isaria* du ver à soie? M. Giard, professeur à la Sorbonne, pensait de même, mais la découverte du véritable champignon parasite du ver blanc eût été préférable.

C'est le mérite de M. Le Mout d'avoir observé et renvoyé à M. Giard des vers malades sur lesquels le savant professeur a déterminé le parasite spécial qui donne tant d'espoir.

Dans la commune de Céancé, dans l'Orne, régnait une épidémie sur les *mans*; de 40 0/0 en juillet, le chiffre des malades atteignait 70 0/0 en septembre. Le ver blanc devenait rose, succombait bientôt asphyxié, et du cadavre sortaient des filaments blancs irradiant dans le sol à 8 ou 10 centimètres. C'est après examen des victimes que M. Giard écrit à M. Le Mout: « Vous avez découvert un fait intéressant. Les vers blancs que vous m'avez envoyés sont remplis par le « mycélium » d'un champignon qui les a fait périr. Voilà une première base pour vos opérations dans la direction nouvelle de l'utilisation des cryptogames, faites des essais d'infestation, en plaçant des vers sains en contact avec des vers momifiés ou des débris de vers malades. »

C'est par les cadavres ou la terre infestée que le contagion se fait, d'où nécessité, pour l'ensemencement des spores, de faire des momies par transmission directe ou des cultures de laboratoire comme en Russie.

En fin de compte, M. Le Mout a exposé ses travaux et les résultats obtenus par ensemencement de spores; ces résultats sont positifs dans la culture maraîchère. Il sait de quelle négligence sont capables les cultivateurs dans beaucoup de départements pour la destruction des hannetons; qu'on ait fait mieux ici qu'ailleurs, personne ne s'en réjouit plus que lui. Sa conclusion qui a été chaleureusement applaudie peut se résumer ainsi: « Vous avez obtenu des succès par des procédés que vous auriez tort d'abandonner; j'en ai obtenu moi-même. Unissons nos efforts dans l'intérêt de la culture et de la richesse nationale. »

INSTRUCTION
pour la destruction du Ver blanc
à l'aide de son parasite.

Introduction des vers contaminés dans le sol.

Il ne suffit pas toujours d'introduire des vers parasites dans le sol pour que la contamination se produise rapidement, mais il faut aussi et surtout qu'avec ces vers se trouvent des spores (semence) du champignon parasite : ce que l'on obtient en enlevant une partie de la terre enveloppant chaque ver et qui renferme toujours en abondance une matière blanchâtre uniquement composée de spores et de mycelium du champignon.

Dans ces conditions, on se trouve dans l'obligation d'enlever avec chaque ver une masse de terre pesant au moins 500 grammes, et c'est par centaines de kilogrammes qu'il faudrait recueillir cette matière pour protéger le moindre champ d'un ou deux hectares.

Le procédé n'est donc pratique que si l'on se trouve à proximité des gisements de vers contaminés, car alors il n'y a pas à s'occuper de la question du transport, et dans ce cas le mode d'emploi est des plus simples :

Chaque ver momifié pourra très bien être coupé en deux ou trois morceaux, et la terre l'enveloppant divisée elle-même en plusieurs portions.

Avec chaque morceau de ver momifié, on introduit une partie de la terre recueillie : de la sorte on aura placé dans le voisinage des vers sains des spores pouvant agir immédiatement, c'est-à-dire dès que le contact se sera produit, puis, une autre matière renfermant également une quantité considérable de spores qui sont encore enfermées dans les filaments mycéliens et qui conséquemment ne pourront agir que lorsqu'elles en seront sorties, c'est-à-dire après la dissociation complète de la momie, et en effet, au bout de quelque temps, là où l'on avait placé ce ver complètement durci, se

cassant sans déchirure, on ne trouve plus qu'une fine poussière blanchâtre : c'est la deuxième formation de spores.

Donc si l'on introduit dans le sol des vers momifiés non accompagnés de la terre les enveloppant, ces vers ne produiront d'effet qu'après la dissociation complète de la matière qui les compose, c'est-à-dire au bout de plusieurs mois, à moins que l'on ne prenne le soin de les écraser, au préalable, pour hâter la dissociation.

Il ne nous semble pas qu'une règle invariable puisse être suivie pour l'enfouissement des vers malades ; elle n'aurait sa raison d'être que si les vers sains étaient uniformément répartis dans le sol, et c'est ce qui n'a généralement pas lieu.

Ce que l'on veut surtout, c'est que la contamination soit rapide, et elle le sera davantage dans les parties les plus infestées, là où les larves seront le plus rapprochées.

Il est presque toujours possible, dans les prairies et même dans les terres labourées, de distinguer les points où les vers se trouvent en abondance, car les dégâts sont généralement apparents, et c'est là que l'on devra s'appliquer à introduire le champignon destructeur.

Dans les prairies ravagées, le gazon s'élève facilement : il suffira donc de soulever, par ci, par là, quelques mottes, et d'étendre sur le sol ainsi mis à nu la terre renfermant des spores du parasite, ainsi que les morceaux de vers momifiés.

Dans les terres cultivées, si la récolte est encore sur pied, il faudra creuser de distance en distance des trous plus ou moins profonds, suivant la nature de cette récolte, car avec elle varie aussi la profondeur à laquelle se tiennent les larves. La profondeur la plus convenable paraît être 12 à 15 centimètres.

Si l'on profite du moment des labours, les larves se trouvant dispersées, il est préférable de semer à la volée la terre mélangée de spores et de déposer, par ci, par là, les momies que l'on peut posséder : cette opération doit être faite peu de

temps après le hersage. Il faut pour un hectare environ 400 larves contaminées, ce qui permettra de créer 300 foyers d'infection.

CONFÉRENCES

**sur les avantages obtenus en apiculture
par l'application des nouvelles méthodes,**

PAR M. HARDRET.

(Suite).

LE RUCHER MOBILISTE

Vous installerez vos ruches dans un endroit abrité ; les mouches aiment peu le grand soleil, qui les éblouit au moment où elles rentrent au logis ; en outre, trop de chaleur, même avec des paillassons jetés sur les boîtes, risque de faire fondre le miel, surtout s'il n'est pas bien *mûr*. Vous les mettrez également à l'abri des vents du nord.

Vous les espacerez d'environ 4^m20, autant pour que les ouvrières reconnaissent mieux leur habitation que pour faciliter les manipulations, et aussi empêcher la propagation des maladies.

Un terrain incliné n'est pas mauvais : il rapproche de terre la planche de vol et facilite la rentrée des abeilles, fatiguées par leur fardeau et leur longue excursion, car vous savez qu'elles vont butiner à deux, trois et même cinq kilomètres de leur habitation.

Les ruches reposeront sur des massifs de pierre, pour que l'air circule en dessous, ce qui enlève les causes d'humidité, le plus grand fléau de l'hivernage, et, en outre, diminue les chances d'accès des animaux nuisibles.

Le dessous et les environs seront nettoyés et couverts de sable.

Les trous de vol seront orientés dans la direction du sud-est.

Si dans le voisinage vous n'avez pas d'eau, vous en mettrez près des ruches, soit en vases, soit en faisant une petite mare artificielle.

Quant à l'importance du rucher, vous la proportionnerez au temps que vous avez à lui consacrer ; mais sachez que dans nos climats, vous pouvez, dans le même endroit, entretenir de trente à quarante colonies. Dans un terrain mellifère, on peut les avoir par centaines.

Vous observerez que le plateau des ruches doit être absolument horizontal (ce que l'on constate facilement avec un verre plein d'eau). Vous n'ignorez pas, en effet, que les ouvrières construisent leurs rayons verticalement et que, par suite, il faut que les cadres soient verticaux. En outre, dans une caisse mal placée, les cadres risqueraient de se fausser, et, en tout cas, tomberaient mal dans les guides qui leur servent d'espacement, ce qui en rendrait le maniement difficile.

Il serait à désirer qu'en France on adoptât un type uniforme comme grandeur de ruche et dimensions de châssis, ce qui faciliterait singulièrement les manipulations, ainsi que la fabrication, et par suite diminuerait le prix de revient du matériel.

Puisqu'il est entendu qu'il faut une ruche spacieuse et à cadres de grande dimension, conditions remplies par le type de Layens que nous préférons et vous recommandons, nous allons vous en donner une courte description, que nous ferons suivre des procédés de manipulation qui lui sont propres.

RUCHE DE LAYENS

Description. — C'est une simple caisse longue en bois de sapin de 3 centimètres d'épaisseur, sans fond ni dessus, mesurant 0^m86 de longueur, 0^m40 de largeur sur 0^m43 de hauteur (environ 420 litres carrés). — Elle est doublée à

l'extérieur par un revêtement de petites planches de 4 centimètre 1/2 distant d'environ 2 centimètres, et l'intervalle est rempli de balle de blé ou d'avoine, ce qui forme un matelas isolant, et par suite empêchant la trop grande chaleur en été et le froid en hiver. Dans la partie supérieure interne est pratiquée une première feuillure destinée à recevoir les cadres. Les cadres sont faits avec des lattes brutes de 0^m04 d'épaisseur sur 0^m23 à 0^m28 de largeur ; ils mesurent 0^m37 de haut sur 0^m31 en largeur (ce qui donne à chacun une surface d'à peu près 11^m5 décimètres carrés, et pour les 21 plus de 2 mètres carrés).

Les cadres seront recouverts avec une série de petites planchettes mobiles (placées sur une deuxième feuillure plus haute que les cadres d'environ un centimètre), qui permettent de découvrir la partie quelconque de la ruche que l'on veut visiter.

On voit que les abeilles peuvent circuler au-dessous, par dessus et par côté des cadres.

Les *partitions* sont des cadres pleins ayant exactement la largeur de la caisse, mais plus hauts (touchant aux planchettes).

La ruche est abritée par un *chapiteau* mobile en forme de toit, débordant tout autour d'environ 10 centimètres. C'est sous le toit qu'on loge les boîtes de surplus, etc.

Le tout est posé sur un *plateau* en fort bois consolidé par deux traverses. Il est de mêmes dimensions que la ruche (sans revêtement), débordant seulement d'un demi-centimètre du côté du trou de vol. Au devant est adaptée une autre planche légèrement inclinée : *planche de vol*.

Sur le derrière de la caisse, vous pourrez remplacer une partie d'une planche par une feuille de verre, ce qui vous permettra, sans les déranger trop souvent, de surveiller le travail de vos abeilles ainsi que les accidents qui peuvent survenir. Vous fermerez par une porte à charnières.

Comme cette description nécessairement sommaire est

insuffisante pour que vous puissiez vous-même construire votre première ruche, vous ferez bien de vous en procurer une, et vous verrez après si vous vous sentez la force d'en fabriquer d'autres sur ce modèle. Le prix de revient acheté varie entre 20 et 25 fr. ; faite par vous, elle ne vous coûterait guère que 8 à 12 fr.

Vous me direz que c'est un assez grand déboursé. Mais songez qu'avec dix ruches de Layens, valant ensemble 230 fr., vous remplacez trente ou quarante ruches à capot (valant 120 à 160 fr.), que vous en tirez immédiatement un bénéfice triple comme rendement, sans compter une grande économie de temps (ce qui est aussi un bénéfice).

Toutes les fois que vous aurez à mettre des cadres neufs rappelez-vous que vous devez avoir soin de les amorcer en haut avec un morceau de bon rayon provenant d'une autre ruche, ou mieux avec de la *cire gaufrée*. La cire gaufrée se vend en feuilles de la grandeur voulue et se pose dans le cadre en s'incrétant dans deux fils de fer très mince, que vous aurez eu soin d'ajuster verticalement, juste au milieu de la largeur des lattes supérieure et inférieure.

L'emploi de la cire gaufrée est une bien faible dépense (0 fr. 50 par cadre) que vous rattrapez par l'économie de miel et de temps employés à la construction des rayons, et par suite (je me répète), par une plus grande et plus rapide production.

Rappelez-vous cette règle générale : **toute colonie qui est obligée de faire de la cire, fait peu de miel.**

En arrière-saison, donnez un cadre vide à une ruche, les mouches comprendront très bien, qu'en raison du peu de suc à récolter sur les fleurs, elles le dépenseraient uniquement à la fabrication de la cire, et elles n'y toucheront pas. Donnez-leur au contraire un cadre garni d'alvéoles, elles le rempliront.

Peuplement de la ruche. — Vous avez à peupler une ruche ; vous pouvez le faire, soit avec un *essaim* (si vous en

avez un), soit avec une *ruchette*, soit avec un *essaïm artificiel*, soit enfin en y transvasant une *ruche fixe* (1).

1° Avec un *essaïm* : Nous avons déjà indiqué la manière d'opérer.

2° Avec une *ruchette* : La *ruchette*, comme l'indique son nom, est une petite ruche ayant les mêmes cadres, dans laquelle vous avez par précaution conservé une petite colonie. L'opération est très simple; elle consiste à enlever tous les cadres et à les placer dans la ruche.

3° Avec un *essaïm artificiel* : C'est une paire de rayons enlevés à une forte ruche avec ses mouches. Tâchez que les rayons aient du couvain nouveau. Immédiatement les abeilles une cellule royale et y placent un œuf; bientôt elles auront une reine. Vous pourriez aussi mettre à leur portée un peu de couvain; elles s'en empareraient et le mèltraient en cellule. Bien entendu vous avez garni la ruche de cinq ou six autres cadres amorcés.

4° Par le *transvasement d'une ruche fixe* : Il peut se faire de deux manières. La première consiste à prendre la ruche fixe et à la placer sur les cadres de la ruche à peupler, en garnissant bien tout autour pour que les abeilles soient obligées de passer par le trou de vol de la ruche mobile. Elles finiront par abandonner le haut pour faire en bas leur chambre à couvain.

La deuxième manière exige plus de soins et de précautions, et doit se faire en chambre. La plus grande partie des abeilles est récoltée par tapotement; quant au reste, vous l'avez en extrayant au couteau des rayons et les insérant avec des agrafes dans des cadres neufs. Ces cadres sont placés dans la ruche, alternant avec d'autres garnis de cire gaufrée. Mettez

(1) Il est bien entendu que dans tous les cas, au moyen des partitions, vous aurez donné à la ruche une grandeur appropriée à la force de la colonie, en y mettant cinq ou six cadres pour la chambre à couvain, et, pour commencer, autant pour le miel; et de préférence, bien entendu, des cadres déjà garnis de leurs alvéoles à couvain.

les partitions, fermez la ruche par en haut, et présentez sur un linge, devant la planche de vol, l'essaïm recueilli par tapotement, la ruche légèrement soulevée sur son plateau, fermez les volets de la pièce et laissez-les. Le surlendemain matin, faites retomber la ruche sur son plateau et emportez-la à la place qui lui est destinée. Vous vous contenterez d'ouvrir légèrement le trou de vol.

Vous l'ouvrirez complètement dans deux ou trois jours, quand les mouches seront revenues de leur frayeur et qu'elles auront pris possession de leur nouveau logis.

Conduite d'un rucher. — Prenons une ruche au premier printemps, au renouveau de leur activité : vous avez à faire par un temps doux une première visite, dans laquelle vous reconnaissez l'état de santé général, et observez soigneusement la situation de l'approvisionnement en miel. Comme à ce moment le butin extérieur est rare et qu'il faut des vivres tant pour les mouches que pour la reine qui va commencer à pondre, et pour le couvain, vous devrez avoir recours au nourrissage.

(Nous parlerons plus loin du nourrissage dans les diverses circonstances où il doit être opéré.)

Si la colonie paraît être en bonne santé, mais que le logement vous semble un peu exigü, c'est-à-dire qu'en dehors des cinq ou six cadres *en bon état* de la chambre à couvain, vous estimez que le nombre des cadres à miel est insuffisant, augmentez-le hardiment.

Quand vous serez un peu familiarisés avec le système mobiliste, vous pourrez vous débarrasser de ce travail car alors vous saurez arranger la *chambre à couvain* et la *chambre à miel* d'une façon presque fixe, n'ayant d'autre souci que la surveillance des cadres en mauvais état, soit par suite de vétusté, soit par suite d'accidents, maladies ou détériorations produites par des animaux. Nous ne parlons pas, bien entendu, des cas de force majeure survenant à la suite soit d'hiver rigoureux, soit d'épizooties, et qui vous obligeront à renforcer vos ruches, ou même à en déplacer la population.

Le logement et la nourriture placés dans de bonnes conditions, vous n'aurez plus à vous en occuper jusqu'au moment de la récolte.

Vers la fin de septembre, les fleurs sont rares, et le temps commençant à se rafraichir, le travail des mouches devient moins actif et elles ne font plus de provisions.

C'est le moment d'enlever les cadres non garnis et de rapprocher les partitions en ne laissant que le nombre de cadres nécessaire pour recevoir vos abeilles, et la quantité de miel (au moins 10 kilog.) qui formera leur approvisionnement. Vous ferez bien d'avoir également recours au nourrissage.

Voici l'hiver, les abeilles ne sortent plus ; étendez une sorte de matelas sur le dessus des planchettes, faites-en autant dans l'espace vide en dehors des partitions, rétrécissez le trou de vol, et soyez sans inquiétude.

Jusqu'au printemps vos abeilles seront à moitié engourdies, cependant elles mangeront et même travailleront au nettoyage de la ruche, c'est-à-dire au rejet de leurs déjections, toutes les fois qu'un peu de soleil ou de température douce leur permettra de se hasarder à la porte.

Le Nourrissage. — Il consiste, en certaines occasions, à donner aux ruches la nourriture dont elles peuvent avoir besoin :

1° Fin mars : pour donner de la vigueur à la colonie et à la reine (1).

2° Au peuplement d'une ruche : pour l'aider.

3° Fin septembre : pour les provisions d'hiver.

Cette nourriture *sucrée* est donnée par quelques-uns sous forme de sucre ou de sucre candi, mais le plus souvent sous forme de sirop, soit de sucre, soit de miel. La meilleure est un sirop assez épais fait avec 4 kilog. de sucre pour 3 litres 1/2 d'eau, et additionné de 25 grammes de vinaigre, 25 grammes

(1) La nourriture au sirop excite la ponte.

de sel, et d'une cuillerée à café de solution alcoolique d'acide salicylique (50 grammes d'acide, 400 grammes d'alcool solution Hilbert).

Le nourrissage se fait au moyen du *nourrisseur*.

C'est tout simplement un pot à confitures fermé par une étoffe légère et que l'on renverse sur une des planchettes du haut. Cette planchette de largeur convenable est percée d'un trou rond de même grandeur fermé par une petite toile métallique (pour empêcher les sorties ainsi que le déchirement de l'étoffe).

Le nourrissage du printemps commence à la deuxième quinzaine de mars et dure jusqu'à la grande miellée, c'est-à-dire à la mi-mai. Il exige environ 6 kilog. de sirop qu'on distribue avec précaution en commençant d'abord par 50 grammes chaque jour, dose que l'on augmente successivement (à mesure que le couvain se développe), jusqu'à 150 grammes. On cesse au moment où les jeunes abeilles se mettent à bien butiner.

Vous vous rappelerez que c'est toujours le soir que vous devrez opérer (crainte de pillage).

Le nourrissage d'automne a lieu vers la fin de septembre. Il se compose de sirop épais sans additions d'autres matières.

Il a pour but de donner aux abeilles un supplément de provisions qu'elles s'empressent de loger dans les alvéoles inoccupées, après l'avoir débarrassé de l'excès d'eau qu'il contient.

Ce travail au contraire doit être fait rapidement. Un bon moyen consiste à remplir une bouteille de sirop et à la renverser sur une assiette garnie d'un petit tampon de linge. L'assiette est placée dans un des côtés non garnis de cadres, la bouteille appuyée contre un angle ; l'écoulement se fait à mesure que les abeilles viennent recueillir ce qui tombe dans l'assiette. Deux ou trois litres paraissent suffisants pour compléter les provisions.

Le nourrissage des ruches nouvelles se fait avec le

nourrisseur et se continue jusqu'à ce que la jeune colonie se soit assez développée pour se suffire à elle-même.

Les ruches tourmentées ou remaniées auront également besoin qu'on les nourrisse.

De la récolte du miel. — L'opération a lieu au commencement de juillet. Elle est très simple; elle consiste à enlever successivement, en commençant par une extrémité tous les cadres garnis et finissant par l'autre côté (bien entendu, vous avez enfermé et par suite engourdi légèrement les abeilles et avec un pinceau, une aile de poulet ou un paquet de tiges d'asperges, vous faites facilement retomber dans la ruche les abeilles qui garnissent les rayons).

Si, dans votre opération, vous rencontrez près de la chambre à couvain des cadres ayant quelques cellules garnies de couvain, vous pourrez les prendre, en ayant soin de vous conformer aux précautions dont nous vous entretiendrons tout à l'heure en parlant de l'extraction du miel.

Vos cadres débarrassés d'abeilles seront placés dans des boîtes de grandeur convenable et emportés dans la pièce où vous extrairez le miel.

Vous les remplacerez immédiatement par d'autres cadres vides, soit que vous les ayez conservés de l'année précédente, soit que vous les ayez enlevés la veille à d'autres ruches.

Je ne vous conseille pas, dans un rucher, d'opérer chaque jour sur plus de trois ruches, car un excès de surexcitation risquerait de trop inquiéter toutes vos colonies, et par suite de provoquer le pillage.

Dans les bonnes années, vous pouvez extraire de douze à quinze rayons d'environ $\frac{1}{2}$ kil. 1/2, soit 50 à 70 kilog. de miel. Il ne sera même pas impossible, vers le mois de septembre, d'en trouver encore quelques-uns à récolter, en surplus de la quantité d'approvisionnement à laisser pour l'hiver.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

4 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 »
3 fois de suite. . .	6 »	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

M. Humbert, jardinier à Chamant, demande une place de jardinier dans une maison bourgeoise.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

M. Humbert, jardinier à Chamant, demande une place de jardinier dans une maison bourgeoise.